

SI ROXTON M'ÉTAIT CONTÉ

Nous avons une riche histoire, à nous d'en préserver la mémoire!

Roxton...l'arrivée des premiers colons francophones!



Au milieu du XIX siècle une large portion des « Eastern Townships » est la propriété de la British American Land Co. (BALC), qui a l'objectif de vendre des lots à des anglais. Mais le peuplement se fait attendre. La solution est alors d'ouvrir le territoire aux canadiens français car ces derniers sont à l'étroit dans la vallée du St-Laurent où les terres sont déjà toutes occupées. Dans les années 1840 l'Association des Établissements Canadiens des Townships est mise sur pieds dans le but de favoriser la colonisation des Cantons de l'Est par des francophones. Une entente est alors convenue avec la BALC, dirigée par M. Galt de Sherbrooke, et un premier test de colonisation cible Roxton comme projet pilote. À l'époque, soit en 1848, il n'y a à Roxton qu'un moulin à scies, construit par la BALC et un moulin à farine qui est en construction. Les terres offertes ont en général 25 acres de profondeur sur 3 de largeur et la BALC possède 35 000 acres de terre à vendre dans le Township de Roxton.

Pour favoriser la vente des terres de Roxton des conditions très intéressantes sont offertes. Voici des extraits du feuillet publié le 22 Mai 1848, par la Chambre du Comité Central de l'Association des Établissements Canadiens des Townships et qui précise les conditions de vente de ces terres :

« Chaque individu achète lui-même la terre qu'il choisit, et cela directement de l'agent de la compagnie (BALC) ou des propriétaires particuliers.

Les meilleures terres de la compagnie seront de dix chelins l'Acre (2\$), à l'exception de quelques lots autour du village dont le prix est de quinze chelins l'acre (3\$). Pendant les deux premières années, l'acquéreur ne paie rien du tout. Pendant les huit années suivantes, il paie l'intérêt du prix d'achat; et pendant les quatre suivantes encore, il paie le capital, en quatre paiements égaux. Ceci fait quatorze ans. Après le paiement définitif, il n'est dû aucune redevance quelconque.*

La compagnie s'engage à ne pas augmenter le prix auquel elle vend aujourd'hui, pendant les années 1848 et 1849, et à ne pas augmenter ce prix de plus de trente sous par arpent, pendant l'année 1850; si toutefois elle l'augmente.

La compagnie ayant encore des travaux de chemins à exécuter, elle offre à chacun de ceux qui s'établiront sur ces terres, l'avantage de pouvoir travailler à ces chemins, et de diminuer par ce qu'ils gagneront ainsi, la dette qu'ils devront à la compagnie pour le prix de leurs terres.

Il est loisible à chacun de payer le capital avant l'expiration des délais accordés, et même, si l'on payait avant, la compagnie ferait une déduction proportionnée au temps qui resterait encore à courir.

On pourra s'adresser à M. Wood, agent de la compagnie, à Roxton, le premier et le deux, le quinze et le seize de chaque mois; et à Shefford, en tout autre temps, ou à A.T.Galt, Ecs. L'agent principal de la compagnie à Sherbrooke. Le chemin le plus court est par St.Pie et Milton. »